



Académie de Besançon **COMMUNIQUE AUX FAMILLES DES ELEVES SCOLARISES DANS LES DEPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA, DE LA HAUTE-SAONE ET DU TERRITOIRE DE BELFORT 12 mars 2020-**

Le Président de la République a annoncé la **fermeture des établissements scolaires** de la maternelle à l'Université **jusqu'à nouvel ordre**.

Les familles doivent donc davantage s'impliquer dans l'effort solidaire et fraternel pour tenter de limiter la propagation du Covid19 ; les enfants étant « transmetteurs » du virus et rarement touchés. Nous savons l'effort demandé car nous sommes parents. Il convient de montrer l'exemple sans susciter l'angoisse.

Il est important de rappeler que la plateforme numérique du CNED est mise à disposition de tous les élèves, jusqu'au lycée. Les enseignements seront complétés spécifiquement par chaque établissement : les informations seront communiquées via l'ENT pour les collèges et les lycées via tout autre moyen par l'école (affichage, mail, courrier).

Cependant, nous avons bien conscience que tous les élèves ne pourront bénéficier d'une aide à la maison cela pourrait creuser les inégalités et cela n'est pas acceptable. Le ministre l'a dit « aucun enfant ne pourra rester au bord du chemin ». Aucun élève ne pourra être pénalisé, nous le martèlerons !

Nous tenons à vous rappeler que lorsque les enfants reprendront le chemin de la classe, il faudra reprendre le travail avec une fin d'année proche...et notamment pour les classes dites à examen...avec un rythme intense. Nous vous incitons donc à veiller à ce que vos enfants restent mobilisés face au travail scolaire chaque jour.

Si vous deviez rencontrer des soucis matériels (pas d'ordinateurs, de tablettes ou d'imprimantes, problèmes de connexion,) : il faudra impérativement le signaler à l'établissement.

Nous remercions par-avance les enseignants qui sauront rester mobilisés pour la progression et la réussite de tous les élèves en trouvant le moyen de rester à leurs côtés.

Enfin, il conviendra que le Ministre BLANQUER communique rapidement sur les éventuels reports de dates d'épreuves pour le baccalauréat (épreuves de sport, oraux de langues...)

Nous rappelons la publication d'un décret qui permet aux parents d'être en arrêt maladie, sans jour de carence, si un enfant devait être confiné jusqu'à 20 jours. (*article 1 du décret n°2020-73 du 31/01/2020, publié au JO du 1^{er} février*) ainsi que la déclaration simplifiée via le site de la CPAM...les grands-parents ne pouvant être sollicités conformément aux recommandations.

La foire aux questions sur le site du Ministère de l'éducation nationale peut répondre à vos inquiétudes. Le site du rectorat est une source fiable d'informations.

Bien sûr, les gestes « barrières » restent de rigueur.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade